

Oui à une TVA sociale n'affectant pas le pouvoir d'achat !

Le Figaro 19 juin 2007

Par Michel Godet

Professeur au Cnam, vient de publier : Le Courage du bon sens , Odile Jacob 2007.

Comment instaurer la TVA sociale sans affecter le pouvoir d'achat des Français ? En prenant cet engagement le Président de la République s'est lancé un beau défi qui, pour certains pourrait faire penser à la quadrature du cercle ! Tout problème a ses solutions. Il est possible d'instaurer la TVA sociale sans l'augmenter en commençant d'abord par réduire les gaspillages de dépenses publiques. Une autre voie serait de compenser la hausse de TVA par une hausse de la prime à l'emploi et des allocations familiales. Avant de présenter ces deux voies, il nous faut rappeler la question à l'origine de cette proposition : comment financer la protection sociale autrement que par les cotisations assises sur l'emploi ?

Une réponse séduisante vient immédiatement à l'esprit : la TVA sociale. Elle faisait partie des idées annoncées par Jacques Chirac pour l'année 2006 mais était restée en sursis dans l'attente des élections. Il est vrai que le Président du CAE (Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre), Christian de Boissieu, avait remis en juillet 2006 un avis très réservé sur la question.

Il reste pourtant légitime de s'interroger sur un système de financement de la protection sociale essentiellement fondé sur la masse salariale, ce qui revient à pénaliser les entreprises fortement créatrices d'emploi. Il serait bon de faire aussi cotiser les machines au travers de la valeur ajoutée. Mais cette cotisation sur la valeur ajoutée reviendrait à taxer le capital qui se trouve être le facteur de production le plus mobile. Les modèles économiques montrent que les effets sur l'emploi sont plutôt négatifs à moyen et long terme, comme finit par l'être toute augmentation d'impôt sur les sociétés. Il serait sans doute plus vertueux de reprendre la proposition d'Olivier Blanchard visant à faire payer plus d'assurance chômage aux entreprises qui licencient plus (une sorte de bonus-malus).

Ainsi se pose la question du financement de l'assurance maladie et des prestations familiales, dont la moitié relève encore des cotisations sociales liées à l'emploi. La logique va dans le sens d'une fiscalisation du financement de ces dépenses à caractère universel. La CSG (cotisation sociale généralisée) a été créée dans ce but. Las, s'il faut prendre des mesures pour garantir les solidarités intergénérationnelles, il ne faut pas le faire au détriment de ceux qui y contribuent le plus : les familles avec enfants. Or la CSG ne tient pas compte de la taille et de la capacité contributive des ménages comme le veut notre Constitution. Sa forte augmentation (elle représente déjà 130 % de l'impôt sur le revenu) a contribué à la paupérisation relative des familles avec enfants (perte de niveau de vie de 10 % par enfant). C'est ainsi que les familles (monoparentales ou nombreuses) paient deux fois plus de CSG que d'impôt sur le revenu !

Reste une dernière voie très séduisante par l'évidence apparente de ses effets vertueux : augmenter la TVA comme l'a fait l'Allemagne en 2007, avec 3 points de plus dont un point affecté au financement social. La vertu vient du fait que cette taxe sur la consommation affecte aussi les produits importés et allège d'autant le coût des produits

exportés. L'inconvénient c'est que cela rogne le pouvoir d'achat des ménages de manière uniforme sans tenir compte de leurs revenus et que cela peut affecter négativement la croissance. Dans le contexte de la zone euro, cette facilité revient à faire l'équivalent d'une dévaluation compétitive sans dévaluer, mais en reportant la pression sur la compétitivité et donc l'emploi des ses partenaires. Une telle pratique suppose un minimum de concertation communautaire pour ne pas affaiblir encore plus l'Union européenne. Sur le plan compétitif, l'Allemagne n'en avait pas besoin pour équilibrer sa balance commerciale largement excédentaire. La France ne peut guère se le permettre, en raison de son taux élevé de TVA normale : 19,6 % (avant la récente réforme, l'Allemagne en était à 16,5 %). L'idée d'utiliser la TVA (comme la CSG) pour financer l'assurance sociale reste séduisante et justifiée pour la France, à condition de ne pas l'augmenter. Ce qui revient à réduire d'abord les dépenses publiques inutiles ou mal employées pour affecter progressivement une part plus importante des recettes fiscales directes et indirectes à l'assurance sociale. Les économies qui peuvent être réalisées sur notre immense gaspillage (notre dépense publique est supérieure de 7 points de PIB à la moyenne communautaire) s'élèvent à 100 milliards d'euros ! C'est en réussissant la réforme du secteur public, comme l'ont fait la plupart des pays européens (la Suède notamment) que l'on pourra alléger les charges qui brident la création d'emplois marchands. Lutte contre les gaspillages, réduction des déficits publics et diminution du coût du travail pourraient ainsi accompagner l'instauration d'une TVA sociale qui n'augmenterait pas.

Une deuxième voie possible serait d'augmenter la TVA pour baisser les charges qui pèsent sur l'emploi sans pour autant affecter le pouvoir d'achat des travailleurs. Il serait illusoire de penser que les patrons augmenteraient naturellement les salaires du montant de la baisse des charges. De toute façon, la baisse du coût du travail est souhaitable pour développer l'emploi. La voie la plus simple serait d'augmenter la prime à l'emploi des moins qualifiés et les allocations familiales afin de tenir compte de la taille des ménages : les familles nombreuses étant plus affectées par une augmentation des prix à la consommation. D'autres voies seront peut-être proposées. Le Président de la République a donc la possibilité de mettre en place une TVA sociale et de profiter de ses vertus sans affecter le pouvoir d'achat du Français moyen. Il lui appartient de tenir sa promesse et aux observateurs de rester vigilants.